



Aytré, le mercredi 10 mai 2023

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 15-2023

Émetteur :

Police Municipale
05 46 30 19 17
policemunicipale@aytre.fr

Affaire suivie par :
170288

Objet : Police de la circulation-dispositions temporaires
Circulation sur les pistes cyclables avec un véhicule motorisé de la LPO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 15 mars 2023, formulée par l'antenne de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Poitou-Charentes sise 21, rue de Vaugouin – 17000 LA ROCHELLE, afin de circuler sur les pistes cyclables et chemins ruraux,

VU l'arrêté Préfectoral n° 23EB132 portant autorisation d'accès à des chemins privés et agricoles pour la protection de trois espèces de Busards,

VU l'arrêté Préfectoral n° 23EB133 portant autorisation d'accès à des chemins privés et agricoles pour la protection de l'Oedicnème criard,

CONSIDÉRANT que le suivi et la protection des espèces protégées du Busard et de l'Oedicnème, nécessitent d'autoriser les équipes de la LPO à circuler à l'aide d'un véhicule motorisé sur les pistes cyclables et ce en toute sécurité ;

Le Maire d'Aytré ARRÊTE :

Article I.

Les membres de la LPO figurant sur la liste fournie et annexée sont autorisés, à emprunter avec leur véhicule et aux seules fins d'exécuter les missions en lien avec la protection des espèces précitées, les pistes cyclables et les chemins ruraux dans les secteurs suivants :

- La Moulinette
- Le Morillon
- Varaize
- Beauchamp

Le plan des chemins empruntés figure en annexe 2.

Article II.

Les personnes désignées devront adapter leur vitesse sur les voies réservées uniquement aux cyclistes et piétons.

Article III.

Les infractions à disposition du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article IV.

Le présent arrêté est valable à compter du 10 mai 2023 et jusqu'au 31 août 2023 inclus.

Article V.

Ampliation du présent arrêté sera remise à :

- Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique
- Mesdames, messieurs les responsables des services de la ville d'Aytré
- L'association LPO

Qui seront, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Contester un arrêté

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa notification ou en déposant en ligne depuis [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr)

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

Tony LOISEL
MAIRE





Annexe 1 : Liste des bénévoles, stagiaires, salariés et service civique

Nom	Prénom	Poste
BOUCHOT	Brigitte	Bénévole LPO Poitou-Charentes
BROSSET	Thomas	Bénévole LPO Poitou-Charentes
CHAMPARNAUD	Claude	Bénévole LPO Poitou-Charentes
COSTA	Denis	Bénévole LPO Poitou-Charentes
GIULIANI	Patrick	Bénévole LPO Poitou-Charentes
GRANIER	Annie	Bénévole LPO Poitou-Charentes
GUERIN	Chantal	Bénévole LPO Poitou-Charentes
HUCTEAU	Gérard	Bénévole LPO Poitou-Charentes
HULNE	Daniel	Bénévole LPO Poitou-Charentes
JACOB	Hervé	Bénévole LPO Poitou-Charentes
JACOB	Noelle	Bénévole LPO Poitou-Charentes
LEGENDRE	François	Bénévole LPO Poitou-Charentes
MARIE	François	Bénévole LPO Poitou-Charentes
MARTIN	Claudine	Bénévole LPO Poitou-Charentes
MENERET	Sophie	Bénévole LPO Poitou-Charentes
PETIT	Loïc	Bénévole LPO Poitou-Charentes
QUEVAL	Bernard	Bénévole LPO Poitou-Charentes
RICHARD	Jacky	Bénévole LPO Poitou-Charentes
ROSIER	Gilles	Bénévole LPO Poitou-Charentes
ROUX	Anthony	Bénévole LPO Poitou-Charentes
VINET	Mickaël	Bénévole LPO Poitou-Charentes
MUGNIER-LAVOREL	Lucas	Salarié LPO Poitou-Charentes
MERCIER	Fabien	Salarié LPO Poitou-Charentes
BOUTAULT	Léa	Salariée LPO Poitou-Charentes
DAVIAUD	Elisa	Salariée LPO Poitou-Charentes
FABRE	Jennifer	Salariée LPO Poitou-Charentes
MONARD	Estelle	Salariée LPO Poitou-Charentes
PROVOST	Antonin	Service civique LPO Poitou-Charentes
BAUDOUIN	Marie-Orlane	Stagiaire LPO Poitou-Charentes
BLAS-GUILLEMET	Enora	Stagiaire LPO Poitou-Charentes
VINET	Lilian	Stagiaire LPO Poitou-Charentes

ANNEXE 2 : Axes susceptibles d'être empruntés durant le suivi Oedicnème et busard sur la Commune d'Aytré en 2023

Légende

— Axes potentiellement empruntés durant le suivi

▭ Limite communale



0 500 1 000 m

sources : BD topo IGN, 2021
conception : LPO, 2023

